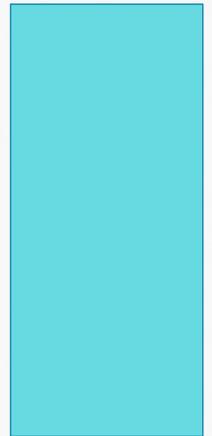




**bts**  
*atm de chirurgie*

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE

EN COURS D'EMPLOI



# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION

- Le déroulement de la formation ATM de chirurgie.
- Accès à la formation d'ATM de chirurgie.
- Accès à la formation sous contrat en cours d'emploi  
- conditions exigées et dispenses possibles.
- Modalité à suivre pour l'admission en cours d'emploi
- La convention particulière entre l'institution et le LTPS  
- droits et devoirs des deux partenaires.
- Les obligations de l'étudiant en cours d'emploi.
- L'enseignement clinique et l'évaluation clinique – une  
démarche formalisée.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation d'ATM de chirurgie est une formation sur 2 ans (120 ECTS), c.-à-d. du 15 septembre 2018 – 15 juillet 2020.
- Elle comporte 1780 heures de formation pratique/clinique et
- 676 leçons de formation théorique.
- L'étudiant peut poursuivre la formation en temps qu'étudiant à temps plein ou en tant qu'étudiant en cours d'emploi.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation d'ATM de chirurgie est une formation semestrielle et modulaire.
- Chaque module d'enseignement clinique et chaque cours d'un module décrit les modalités à suivre. Les fiches sont accessibles au site du [www.ltps.lu](http://www.ltps.lu) section ATM de chirurgie.
- Chaque module est composé de plusieurs cours. A la fin de chaque semestre le jury d'examen délibère les notes des cours et des modules ainsi que le nombre d'ECTS. Un module(cours) réussi a une validité de 5 ans.
- Un cours/ module non-validé doit être réévalué endéans les 18 mois qui suit la première délibération.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI ACCÈS À LA FORMATION

Chaque personne disposant:

- d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques,
- d'un diplôme d'infirmier,
- ainsi que d'un droit d'exercer la profession d'infirmier au Luxembourg

peut faire une demande d'inscription aux études d'assistant technique médical de chirurgie.

Le candidat doit avoir des connaissances en langues luxembourgeoise, française et allemande.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI CONDITIONS EXIGÉES ET DISPENSES POSSIBLES

**Explication:** La formation d'ATM de chirurgie en cours d'emploi est une modalité d'inscription qui est possible aux candidats qui souhaitent poursuivre la formation d'ATM de chirurgie sous un contrat d'infirmier auprès d'un employeur, mais cette modalité est liée à certaines conditions.

## **Conditions:**

- Le candidat infirmier doit avoir travaillé **un an** dans les soins infirmiers
- et/ou **six mois au bloc opératoire.**
- Il doit se prévaloir de l'accord de l'employeur pour s'inscrire dans la formation en cours d'emploi.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI CONDITIONS EXIGÉES ET DISPENSES POSSIBLES

## Conditions:

Il doit bénéficier d'un **contrat d'emploi de 60% minimum** en tant qu'infirmier en soins généraux intervenant effectivement dans le bloc opératoire.

Dans le cas d'une formation pouvant s'étirer sur plus de 4 semestres, **un contrat de minimum 50%** est exigé.

Le candidat qui a travaillé six mois au bloc opératoire dans la fonction dite « circulant » peut demander une dispense de 446 heures de formation clinique, donc de 25 % du total de la formation clinique. Le candidat se soumet à une évaluation clinique.

# Modalités à suivre pour tous afin d'accéder à la formation

Inscription du candidat début juin  
au LTPS selon les exigences  
demandées (annexe1)

Commission d'admission  
ad hoc autorise une  
inscription en cours  
d'emploi

Commission d'admission  
ad hoc autorise une  
inscription en tant  
qu'étudiant LTPS

Signature de la convention  
particulière BSC en cours  
d'emploi entre l'institution  
hospitalière et le LTPS  
(annexe 2)

Signature de l'étudiant de  
respecter la charte du LTPS  
(annexe 3)

Signature de l'étudiant de  
respecter la charte du  
LTPS  
(annexe 3)

L'étudiant BSC adhère à la  
convention type signée  
entre les institutions  
hospitalières  
luxembourgeoises et le LTPS  
(annexe 4)

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI DROITS ET DEVOIRS DES DEUX PARTENAIRES

## La convention particulière entre l'institution et le LTPS

règle:

- les garanties à offrir par l'institution afin de permettre la participation de l'employé à la formation,
- la mise à disposition d'un assistant technique médical de chirurgie en tant que tuteur, ayant au moins deux années d'expérience professionnelle,

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI DROITS ET DEVOIRS DES DEUX PARTENAIRES

## La convention particulière entre l'institution et le LTPS

règle:

- la définition des responsabilités des personnes et institutions impliquées,
- les conditions à remplir par les personnes admises à cette formation,
- les devoirs des enseignants et des tuteurs à assurer sur le terrain,
- le nombre de passage de l'enseignant et les périodes de cours théoriques.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI DROITS ET DEVOIRS DES DEUX PARTENAIRES

## La convention particulière entre l'institution et le LTPS

Si le candidat inscrit met fin à son contrat d'embauche, ceci implique que le contrat entre l'institution hospitalière et le LTPS est automatiquement résilié.

Le candidat a néanmoins le droit de s'inscrire l'année prochaine en tant qu'étudiant ordinaire.

## Une démarche similaire pour les deux modalités d'inscription

BSC en  
cours  
d'emploi

Suivre les modalités de la  
fiche de cours + remplir  
le carnet des activités  
professionnelles inclus  
dans le référentiel



Evaluation formative et  
évaluation sommative  
selon les critères du  
référentiel de  
l'enseignement clinique.



Note validée par le jury  
d'examen à la fin du  
semestre.

BSC  
Etudiant  
LTPS

Suivre les modalités de la  
fiche de cours + remplir le  
carnet des activités  
professionnelles inclus  
dans le référentiel



Evaluation formative et  
évaluation sommative  
selon les critères du  
référentiel de  
l'enseignement clinique.



Note validée par le jury  
d'examen à la fin du  
semestre.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI

## LES OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT EN COURS D'EMPLOI

L'étudiant inscrit en cours d'emploi doit être présent aux cours théoriques et aux cours cliniques.

Une absence non-motivée de 20% d'un cours peut entraîner une exclusion de l'évaluation de ce cours.

L'institution organise le plan de la formation clinique, le LTPS le plan de la formation théorique.

L'étudiant inscrit en cours d'emploi doit remplir en dehors des cours, les obligations de son employeur.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI

## LES OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT EN COURS D'EMPLOI

Les congés sont réglés par le droit de travail luxembourgeois et par la convention collective de la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois.

L'étudiant inscrit en cours d'emploi est affecté durant toute sa formation à son institution hospitalière.

Il travaille dans le secteur prévu par le plan d'études.

Néanmoins, le candidat peut prêter un stage ERASMUS / STAGE à OPTION ailleurs avec l'autorisation de son employeur tout en respectant les exigences demandées sur la fiche de cours.

# FORMATION ASSISTANT TECHNIQUE MÉDICAL DE CHIRURGIE EN COURS D'EMPLOI L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE ET L'ÉVALUATION CLINIQUE

- L'enseignement clinique et l'évaluation clinique sont une démarche formalisée.
- Le référentiel de l'enseignement clinique au bloc opératoire informe l'institution, le tuteur et le candidat inscrit dans la formation du déroulement et de l'évaluation de l'enseignement clinique.

[retour sommaire](#)